



Gros gros problème SVP AIDEZ MOI

Par **chiquitalatina**, le **24/11/2014** à **11:51**

Bonjour,

J'ai souscrit à 5 crédits lorsque je n'avais aucune ressource. En mentant sur ma situation . En disant que j'étais assistante de direction et que mon patron était mon mari (en donnant le nom de mon mari) et que je gagnais 2500 euros par mois environ. (je ne me rappelle plus ce que j'avais dis exactement comme bêtise) alors que j'étais au Rsa et d'ailleurs je le suis toujours et mon mari aussi.

J'ai souscrit seule (sans mon mari) à ces crédits.

Ce sont des crédits renouvelables. (revolving).

Je ne sais même pas si j'ai souscrit à une assurance à l'époque et je n'arrive pas à retrouver mes contrats. Même sur mon espace client en ligne impossible de les trouver.

Du coup demain je les appelle pour qu'ils m'envoient une copie.

J'ai souscrit à 3 cartes de crédit de grands magasins renouvelables auprès de la même société de credit et 2 autres de deux autres sociétés.

Je dois à la première société de crédit 1366 euros en tout et ils m'avaient financé pour un montant total de 2109 euros. J'ai donc déjà remboursé 743 euros..

A la seconde société qui m'a financé un credit je dois 871 euros environ pour un montant total prêté de 971,98 euros,

Et enfin a la dernière je dois pour un montant total prêté de 100 euros je leur doit 100 euros .

Je dois donc un total de 2237 euros pour tous pour un montant total prêté de 3180.

J'ai jusqu'à présent remboursé 943 euros.

N'arrivant plus à payer mes dettes , J'ai pensé au rachat de crédits mais vu que je suis au RSA il m'est impossible d'obtenir ce crédit car je n'ai pas de ressources ni de contrat de travail

Du coup, j'ai pris rendez-vous avec l'assistante sociale de mon département afin d'établir un dossier de surendettement.

J'ai déjà préparé mon dossier avec toutes les dettes en cours que je dois à mes créanciers (je n'ai pas encore les contrats des crédits.)

Dois-je lui dire que j'ai menti en souscrivant au contrat sur mes ressources?
Car je ne sais pas si la commission de surendettement vérifiera les informations que j'ai donné en souscrivant le contrat c'est-à-dire mes ressources et comme j'ai menti qu'est-ce que je risque?
Du coup, quel est le mieux ?
Que je vois si j'ai une assurance pour voir si je peux avoir le droit à l'option en cas de coup dur mais est-ce que l'assurance ira vérifier également ?
Que j'établisse le dossier de surendettement ?
Est-ce qu'elle vérifiera les informations que j'ai donné lors de la signature du contrat sur mes ressources ?
Ça me servira de leçon. Actuellement je suis en recherche active d'un travail, je bouge à droite à gauche pour essayer de trouver des solutions.
Et quelles sont les conditions pour obtenir l'accord du dossier de surendettement?
Et surtout qu'est-ce que je risque si ils découvrent que j'ai menti en souscrivant les contrats sur mes ressources ?
J'étais immature et je regrette tout ce que j'ai fait ce qui est sure c'est que je n'en ferai plus jamais un crédit.
Merci beaucoup de votre aide.

Par **Lag0**, le **24/11/2014** à **13:31**

[citation]Dois-je lui dire que j'ai menti en souscrivant au contrat sur mes ressources? [/citation]
Bonjour,
Les sociétés de crédit se sont contentées de vos déclarations ? Elles n'ont pas demandé de justificatifs (fiche de paie, avis d'imposition, etc.) ?

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **16:03**

Bonjour

Les sociétés de crédit vous ont adressé des demandes de remboursement mensuel?

A quelles dates ont été signés les différents contrats de crédit et à quelles dates avez vous cessé de les rembourser?

Les sociétés de crédit ne vous avaient pas demandé de leur adresser certains documents avant d'établir les contrats de crédit renouvelable (copie de vos trois derniers bulletins de salaire, copie de facture de gaz, d'eau ou d'électricité, quittance de loyer, copie de votre carte d'identité et celle du co-emprunteur)?